

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 28 septembre 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature

3.2



2022/067

L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 21 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, LUCHIER Catherine, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, LEPERS Isabelle, VIAU Gaelle, LESY Denis, MINET Frédéric, FREMAUX Céline, POUILLART Laurent, ROBIL Raphael, SILVESTRI Antoine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : DEVILDER Marin (pouvoir DUMORTIER Benjamin), THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Etaient absents excusé : CORNE Adeline

POINT N 19 : Cession Anciens Ateliers Municipaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/094 du 15 décembre 2021 relative à la décision du Conseil Municipal de céder au profit de Monsieur DEMETTRE Romain le foncier des anciens ateliers municipaux au prix de 140 000€.

Depuis cette date, il est apparu nécessaire de favoriser l'accès au futur hôtel de ville médiathèque à partir du parking de la rue Gisèle de Frioul par une réservation pour le passage des piétons de la parcelle AE 372.

A notre demande, le géomètre nous propose le plan de division joint en annexe qu'il est décidé de retenir et de définir pour la cession du foncier à Monsieur Romain DEMETTRE.

Le considérant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la cession des parcelles AE 372p2 et AE 373p1 soit une surface totale de 316 mètres carrés telle que reprise sur le plan de division du géomètre au profit de Monsieur Romain DEMETTRE ou tout autre personne privée ou morale pouvant le représenter au prix de 140 000€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à cet effet

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER
Signé le 01/10/2022

le Secrétaire
Nadia COURBEZ
signé le 03/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication